

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Varennes statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme, telle que présentée par le propriétaire ci-après mentionné, lors d'une séance générale qui se tiendra **le 1^{er} avril 2019 à compter de 20 h** à la salle du Conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande ou transmettre par écrit ses commentaires au greffier, d'ici cette date.

Demande numéro 2019-011 – 234, rue du Saint-Laurent

Permettre la réduction de la marge arrière du bâtiment principal à 7,31 mètres au lieu de 7,5 mètres prévus à la grille des usages et normes H-520 du règlement de zonage numéro 707.

Le terrain porte le numéro de lot 92 850 de la paroisse de Varennes dans la zone H-520.

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la ***Loi sur l'aménagement et l'urbanisme***.

Donné à Varennes ce 15 mars 2019.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA